



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7407

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche des techniciens supérieurs dans les PME-PMI et également dans les grandes entreprises pour les techniciens ayant trois ou quatre ans d'ancienneté. A cet effet, il serait souhaitable d'assortir cette mesure d'une reconnaissance diplômante interne car le clivage PMI-grand groupe est à dépasser quand il s'agit de gagner la bataille de l'emploi. Ces techniciens supérieurs embauchés par les entreprises dans le cadre d'un projet innovant seraient encadrés par un centre de ressources technologiques - centre technique industriel, laboratoire universitaire bien ouvert sur l'industrie, centre de recherche dont les activités de transfert de technologie sont manifestes,... - qui devrait être « labellisé » au niveau de la qualité des prestations offertes aux PME-PMI aux plans technologique, professionnel et déontologique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions de prendre des mesures spécifiques afin de soutenir la formation par la recherche dans les PME-PMI.

Texte de la réponse

En ce qui concerne l'insertion dans les PME-PMI de personnels formés à la recherche et le développement de la formation à la recherche dans les entreprises, plusieurs modalités existent déjà ou sont envisagées. Parmi les modalités existantes on peut citer les formations par apprentissage, couramment appelées formations Decomps, dans lesquelles un technicien supérieur peut acquérir, par la voie de l'alternance, une formation et un diplôme d'ingénieur. Il faut également mentionner les formations Cortechs d'aide à l'embauche pendant un an d'un technicien supérieur sur un projet d'innovation, en collaboration avec un laboratoire de recherche (cette formule est déjà largement utilisée et sera encore renforcée). Enfin, l'aide au recrutement d'ingénieurs par la voie des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) est une procédure très prisee des industriels, y compris des PME-PMI. Il semble que, dans ce domaine, le niveau technicien supérieur soit celui qui convienne le mieux aux entreprises de petite taille, ce qui justifie l'amplification de la procédure Cortechs. Cette procédure sera en outre accompagnée par la mise en place d'une aide à des stages de longue durée en entreprises pour les élèves d'IUT ou de formation d'ingénieurs.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7407

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3755

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4630